



# LIEUX DE TRAVAIL SAINS

BON POUR VOUS. BON POUR LES AFFAIRES.

PRIX EUROPÉEN DES BONNES PRATIQUES

Appel de candidatures  
UNE CAMPAGNE EUROPÉENNE SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES  
<http://hw.osha.europa.eu>



Lieux de travail sains

## **PRIX EUROPÉEN DES BONNES PRATIQUES**

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) lance un appel à candidatures pour le neuvième prix européen des bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail. Le prix 2008/09 récompensera les entreprises ou les organisations qui auront contribué d'une manière remarquable et innovante à la promotion d'une approche de gestion globale en matière d'évaluation des risques.

L'évaluation des risques consiste en un examen systématique en vue d'établir les causes éventuelles d'accidents, les possibilités d'élimination des dangers et les mesures de prévention ou de protection à appliquer, ou qui devraient l'être, pour maîtriser les risques. La campagne vise à démystifier le processus d'évaluation des risques, afin de démontrer qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un processus compliqué, bureaucratique ou réservé aux experts.

### **CAMPAGNE EUROPÉENNE**

La campagne européenne est organisée par l'Agence, en coopération avec les États membres et la présidence du Conseil de l'Union européenne. Le prix européen des bonnes pratiques s'inscrit dans le cadre des principales activités organisées en appui de la campagne et vise spécifiquement à identifier les exemples de bonnes pratiques ayant trait à l'évaluation des risques.

### **EN QUOI DOIVENT CONSISTER LES EXEMPLES BONNES PRATIQUES**

Les exemples de bonnes pratiques doivent viser à démontrer les avantages qu'ils comportent pour tous les employeurs et travailleurs européens ainsi que les sous-traitants, y compris les partenaires sociaux, les professionnels et les praticiens du domaine de la santé et de la sécurité au travail, et d'autres parties prenantes apportant une aide et fournissant des informations sur le lieu de travail.

Les personnes sélectionnées doivent avoir été reconnues pour leur rôle dans l'amélioration des conditions de travail en Europe.

Par ailleurs :

- ⇒ un représentant des entreprises ou des organisations sélectionnées sera invité à la cérémonie de remise des prix européens au printemps 2009,
- ⇒ les exemples de bonnes pratiques seront présentés dans un livret de l'Agence qui sera largement diffusé dans toute l'Europe et présenté sur son site internet.

## QUELS TYPES DE BONNES PRATIQUES PEUVENT-ETRE PRÉSENTES ?

La campagne européenne 2008/09 vise à promouvoir une approche de gestion globale en matière d'évaluation des risques.

Sont considérées comme des exemples de bonnes pratiques les solutions réellement mises en œuvre visant à promouvoir la gestion efficace des risques en matière de sécurité et de santé au travail, et non les solutions théoriques ou hypothétiques (les candidats devront fournir des preuves concrètes des mesures mises en œuvre en pratique en vue d'une gestion des risques efficace et pragmatique).

## QUE DOIVENT MONTRER LES EXEMPLES ?

Les exemples de bonnes pratiques doivent être récents ou ne pas avoir été largement diffusés. Ils doivent faire la preuve, le cas échéant:

- de leur pertinence par rapport à la thématique de l'évaluation des risques,
- que les interventions ont été axées sur le lieu de travail,
- que les risques ont été éliminés ou gérés à la source,
- qu'une évaluation des risques a été effectuée en interne par l'employeur, ou par un salarié désigné par l'employeur,
- que leur mise en œuvre a été couronnée de succès,
- que des améliorations concrètes ont été apportées,
- que les membres du personnel et les représentants du personnel ont été réellement associés aux actions,
- que les actions entreprises sont durables,
- que la simple conformité aux dispositions législatives existantes a été dépassée,
- que les actions peuvent être transposées dans d'autres lieux de travail, y compris ceux qui sont situés dans d'autres États membres et dans des PME.

Les exemples de bonnes pratiques ne doivent pas avoir été développés uniquement dans le but de réaliser un profit. Cette condition s'applique plus particulièrement aux produits, aux outils ou aux services qui sont commercialisés ou pourraient l'être. Les exemples focalisés sur les personnes, comme l'organisation de formations, doivent montrer qu'ils s'inscrivent dans une approche globale de gestion des risques. Les exemples de bonnes pratiques ayant été récompensés les années précédentes figurent sur le site internet de l'Agence, à l'adresse suivante :

[http://osha.europa.eu/good\\_practice](http://osha.europa.eu/good_practice)

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Les exemples de bonnes pratiques doivent émaner d'entreprises ou d'organisations établies dans les 27 États membres de l'UE, et tout particulièrement :

- ⇒ des PME,
- ⇒ de responsables de formations ou de membres du secteur de la formation,
- ⇒ des organisations patronales, des associations commerciales, des organisations syndicales et des organisations non gouvernementales,
- ⇒ des services régionaux ou locaux de prévention des risques liés à la sécurité et à la santé dans le cadre professionnel, des services d'assurance et d'autres organisations intermédiaires.

**COMMENT PARTICIPER ?** Vous pouvez télécharger [le dossier de candidature](#) ci-après à remplir et à faire parvenir par courrier postal (et parallèlement par courrier électronique), impérativement avant le **12 septembre 2008**

*Coordonnées du point de contact national où faire parvenir l'inscription :*

Pierre Paolini  
Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité  
Direction Générale du Travail  
Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de sécurité au travail  
Bureau des conditions de travail et de l'organisation de la prévention  
39-43 Quai André Citroën  
75902 PARIS CEDEX 15  
Téléphone : 01 44 38 26 74  
Télécopie : 01 44 38 27 67  
Mél : [pierre.paolini@dgt.travail.gouv.fr](mailto:pierre.paolini@dgt.travail.gouv.fr)

Vous trouverez plus de renseignements sur la campagne européenne à l'adresse suivante:  
<http://hw.osha.europa.eu>

## Formulaire de candidature

EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE	
<b>SUJET</b>	
<b>TITRE DE LA SOLUTION</b>	
<b>ENTREPRISE</b>	
<b>Pays</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Numéro de téléphone:</b>	
<b>Numéro de télécopie:</b>	
<b>Courrier électronique</b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>ORGANISATION FOURNISSANT L'INFORMATION</b>	
<b>Pays</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Numéro de téléphone:</b>	
<b>Numéro de télécopie:</b>	
<b>Courrier électronique</b>	
<b>Personne de contact</b>	
<b>SECTEUR</b>	
<b>TÂCHE</b>	
<b>PROBLÈME (danger/risque/résultat)</b>	
<b>SOLUTION (prévention du risque)</b>	
<b>EFFICACITÉ DES RÉSULTATS</b>	
<b>COÛTS/BÉNÉFICES (y compris les coûts et bénéfices humains, sociaux et économiques)</b>	
<input type="checkbox"/> <b>SI POSSIBLE, VEUILLEZ JOINDRE DES PHOTOS et/ou CROQUIS illustrant l'exemple de BONNE PRATIQUE</b> , par exemple une photo d'un environnement de travail réaménagé, des documents illustrant la politique mise en oeuvre ou des supports de formation.	
<b>VEUILLEZ INDICER À QUI LE PRIX DOIT ÊTRE ATTRIBUÉ</b>	<input type="checkbox"/> L'entreprise <input type="checkbox"/> Le fournisseur d'information <input type="checkbox"/> Les deux couronnés par un prix <input type="checkbox"/> Autres

### Explications concernant les différentes rubriques

- **SUJET** – [Un ou deux mots clés](#) pour décrire l'exemple, tels que manutention, travail répétitif, réorganisation du travail, utilisation sûre des outils, etc.

- TITRE DE LA SOLUTION: [Une ligne](#), par exemple, programme de formation pour apprentis, programme de prévention, rotation des activités, etc..
- ENTREPRISE / ORGANISATION FOURNISSANT L'INFORMATION: l'organisation présentant le cas est parfois différente de l'entreprise au sein de laquelle les bonnes pratiques ont été mises en œuvre. Dans ce cas, veuillez fournir les coordonnées des deux organisations et des personnes à contacter au sein de ces organisations.
- SECTEUR: Si possible, indiquer le secteur en utilisant la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes, NACE rév. 2, 2008.
- TÂCHE: Description de la tâche et du lieu de travail/de l'activité/de la situation à l'origine du danger/risque/résultat. \*
- PROBLÈME: Description des conditions (comment, quand et sous quelle forme) d'apparition des dangers/risques et des effets et résultats (mauvaise santé, maladies, accidents, effets sur la production et le travail, etc.). La description doit être claire, de manière qu'en accédant à l'information par l'internet, le lecteur puisse facilement comprendre les dispositions prises et les raisons qui les ont motivées. \*
- SOLUTION: description claire des mesures prises, par exemple, le processus de sélection, la participation du personnel, la mise en œuvre, etc. La description doit être aisément compréhensible et le lecteur doit avoir une idée précise de la solution mise en place. \*
- COÛTS/BÉNÉFICES: indication des coûts nécessités par la mise en œuvre de la nouvelle solution et de la réduction des coûts ayant résulté directement ou indirectement de l'innovation (si disponible).
- RÉSULTAT/EFFICACITÉ: indication des résultats mesurables, ainsi que de tous bénéfices «immesurables», par exemple la réduction de l'incidence des symptômes d'une maladie, l'amélioration des modalités d'exécution du travail sur les plans économique et ergonomique, l'amélioration de l'ergonomie du travail, etc. Il peut s'agir de coûts, de bénéfices et de résultats positifs sur les plans humain, social et économique.

\* Des photos et d'autres illustrations, y compris des graphiques, des tableaux et des histogrammes, devraient, dans la mesure du possible, être également être ajoutés à titre d'informations complémentaires.